

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Biocide pour utilisation commerciale.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Adresse et Numéro de téléphone du fournisseur:**
Thor SARL
ZIP
325, rue des Balmes
38150 Salaise-sur-Sanne
France
Tél.: 0474 11 2000
Fax.: 0474 29 6535
- **Adresse et numéro de téléphone du titulaire de l'enregistrement/ de l'autorisation conformément à la législation de l'UE sur les Biocides:**
Notifiant pour la Belgique:
Thor GmbH
Landwehrstraße 1
67346 Speyer
Allemagne
Tél.: +49 6232 636-0
Fax: +49 6232 636-179
- **Personne chargée des informations sur les fiches de données de sécurité:**
Securité produit, E-Mail: sds@thor-france.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro en cas d'urgence médicale: 070 245 245 (Centre Antipoison Belgique)
Numéro de téléphone de secours en cas d'accident de transport: +49 6 21 60-4 33 33
Numéro ORFILA en cas d'urgence médicale: 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

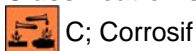
Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 1)



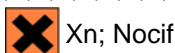
GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyl diméthyles, chlorures

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été identifiés pour ce produit.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description :** Microbiocide à base de chlorure de benzalkonium.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures C R34; Xn R22; N R50 Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	50%
--------------------------------------	--	-----

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Indications générales :

Procurez-vous des informations spéciales: Numéro ORFILA en cas d'urgence médicale: 01 45 42 59 59 (Voyez aussi section 1.4), Numéro en cas d'urgence médicale: 070 245 245 (Centre Antipoison Belgique)

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **après contact avec les yeux :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion :**

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Atteinte corrosive de l'appareil gastro-intestinal.

· **Indications destinées au médecin :**

L'usage de lavage gastrique est contre indiqué à cause de probables dommages muqueux

· **Risques** Risque de perforation gastrique

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

Bien Rincer les yeux avec un sérum physiologique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Poudre d'extinction, CO₂, mousse ou l'eau pulvérisée

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, des produits toxiques d'incinération comme e.g. peuvent être relargués.

Oxyde d'azote (NO_x)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 3)

Gaz hydrochlorique (HCl)
Monoxyde de carbone (CO)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration autonome.
- **Autres indications**
Ramasser l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Porter un vêtement individuel de protection
Eloigner des personnes non-équipées.
Au moment du choix des équipements de protection, il faut sélectionner une protection complète de la peau et des muqueuses. Vêtement de protection imperméable, bottes de protection en néoprène, protection faciale complète, gants à manches longues en caoutchouc-nitrile.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En tant que biocide, effet pernicieux sur le milieu aquatique. Le produit ne devrait donc pas pénétrer dans les eaux de surface.
Empêcher le liquide de se répandre en surface.
En cas d'écoulement dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Collecter la majeure partie dans un contenant approprié. Recouvrir le restant avec de l'adsorbant, mélanger intensivement et collecter de façon mécanique.
Liant approprié: liant multi-usage (Etiquetage V)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Procédure de décontamination: Les quats sont incompatibles avec les composés anioniques, par exemple avec les tensioactifs anioniques Si le produit est introduit involontairement dans les eaux usées, videz l'eau usée contaminée et la recueillir dans un container approprié. Ajuster avec une solution de lauryl sulfate de sodium (concentration deux fois plus élevée que l'ingrédient actif présent dans l'eau usée) avec un rapport de mélange de 1:1. Demandez en outre des instructions au fournisseur. Les surfaces polluées peuvent être décontaminés avec une solution de lauryl sulfate de sodium à 10%.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Néant.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.
Manipuler le produit de préférence en système clos.
décanner soigneusement, éviter les éclaboussures.
Les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs ne sont pas seulement être créés par un travail impliquant des produits chimiques, mais, entre autres, peuvent être aussi créés par des équipements de travail et l'aménagement des lieux de travail. Ces risques doivent être identifiés et évalués.
- **Préventions contre incendie et explosion:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et emballages de stockage :**
Ne conserver que dans le fût d'origine
Des informations sur la qualité des matériaux pour réacteur et tuyauterie peuvent être transmises par notre département vente (Tel.: 06232 636-207; E-Mail: CBA@thor.com).
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Dans le cas où le produit cristallise en conséquence de températures basses, ceci peut être refait en le réchauffant lentement au bain marie, sans préjudice sur l'efficacité du produit.
Eviter les rejets dans l'environnement par perte de confinement par l'utilisation d'un confinement secondaire adéquat et l'utilisation appropriée de procédures de prévention des déversements.
- **Température minimale de stockage :** 10 °C.
- **Sensibilité au gel:** Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Protection préventive de la peau par un onguent.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Fournir un plan de protection de la peau.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**



Gants de protection contre les produits chimiques selon DIN EN 374 avec un étiquetage CE.

Vérifier l'absence de trou, coupure ou craquelure sur les gants de protection avant utilisation.
Ne pas porter de gants de protection plus long que nécessaire.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de perméation des matériaux constituant les gants:**
Épaisseur: 0,4 mm; Temps de percement: 480 min; Matériel: Nitrile; Perméation: niveau 6
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Les gants de protection pour les travaux de mécanique n'apportent pas de protection contre les produits chimiques.
- **Protection des yeux :**



Visière de protection avec marquage CE

Utilisez une visière de protection et des lunettes de protection.
Un dispositif pour rincer les yeux doit être disponible au lieu de travail.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 5)

· Protection du corps :

Vêtements de travail de protection



Tablier

Protection complète de la tête, du visage et de la nuque

· Mesures de gestion des risques

Les opérateurs doivent être formés de manière adéquate.

Le lieu de travail doit être inspecté régulièrement par un personnel compétent, par exemple le représentant de la sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· Aspect:****Forme :**

liquide

Couleur :

incolore à jaunâtre

transparent

Ce produit peut aussi être colorer bleu ou vert.

· Odeur :

douce

· Seuil olfactif:

Pas pertinent pour la sécurité

· valeur du pH à 20 °C:

6,0 - 9,0 (VK-Spez.)

· Modification d'état**Point de fusion :**

ca. 0 °C

Point d'ébullition :

> 107 °C

· Point d'éclair :

méthode non applicable

· Auto-inflammabilité :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C:23 mbar (H₂O)**· Densité à 20 °C:**0,975 - 0,995 g/cm³**· Solubilité dans/miscibilité avec****eau :**

entièrement miscible

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**· 10.1 Réactivité** Corrosif pour les métaux**· 10.2 Stabilité chimique****· Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.**· Date de péremption:**

24 mois dès date de production, si le stockage est fait à une température de 20 °C env.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue**· 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 6)

• **10.5 Matières incompatibles:**

Produits d'oxydation
Anionic compounds

• **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Neants, au cas d'usage et stockage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

• **Toxicité aiguë :**

• **Valeurs DL50/CL50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	795 mg/kg (Rat)
Dermique	ATE mix	> 5000 mg/kg (calculated)

• **Evaluation:** Nocif en cas d'ingestion.

• **Irritation au premier degré :**

• **peau :**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures

Dermique	OECD 404 (skin)	corrosive (Rabbit) (OECD 404)
----------	-----------------	-------------------------------

• **yeux :**

Basé sur les données de toxicité sur la peau, ce mélange est supposé provoquer des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves (évaluation présentés dans l'annexe I, CLP 1272/2008/EC).

• **Sensibilisation :**

Non sensibilisant

68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures

Sensibilisation	OECD 406 (MKA)	not sensitising (Guinea pig) (OECD 406)
-----------------	----------------	---

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**

Sur la base des données disponibles les critères de classification des classes de danger STOT SE et STOT RE ne sont pas remplies.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**

Sur la base des résultats des test sur les ingrédients, le mélange n'est pas considéré comme "CMR".

SECTION 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique :**

68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures

EC10 / 72 h	0,0025 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
EC50 / 48 h	0,016 mg/l (Daphnia magna)
EC50 / 72 h	0,025 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
LC50 / 96 h (statique)	0,085 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOEC / 21 d	0,025 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 7)

- **Evaluation:**
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Evaluation:**
Dépendant de la concentration, possibilité d'effet toxique sur les boues activées de décantation.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
- **Degré d'élimination :**

- **Biodégradabilité:**

68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures

OECD 301 D Closed-Bottle-Test | > 70 % (Activated Sludge) (OECD 301 D)

- **Evaluation:** Le(s) composant (s) est (sont) rapidement biodégradable(s).
- **Evaluation:**
Les substances sont biodégradables dans les systèmes de traitement avec boues activées.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

- **BCF / LogKow:**

68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures

OECD 107 Log Kow (shake flask method) | 2,88 (n-Octanol/Wasser) (OECD 107)

- **Evaluation:** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :**
Les eaux usées contenant le produit dans une concentration inférieure à 10 mg/l ne sont pas préjudiciables pour les boues activées de décantation des stations de traitement biologiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:**
Ce mélange ne contient pas de substances qui correspondent critères aux PBT de REACH, annexe XIII.
- **vPvB:**
Ce mélange ne contient pas de substances répondant au critères vPvB de REACH, Annexe XIII.
- **12.6 Autres effets néfastes** Aucun autre effet néfaste sur l'environnement n'est attendu.
- **12.7 Informations supplémentaire**
- **Heavy metals and their compounds according Directive 2006/11/EC:** Néant
- **European Water Framework Directive 2000/60/EC (WFD) dated 23.10.2000:**
The product does not contain any priority substances according WFD that require a water monitoring.
- **Adsorbable organic halogen compounds (AOX - DIN EN ISO 9562):**
Ne contient pas selon la formule des substances qui pourraient préjudicier le valeur AOX des eaux usées.
Pour la détermination du taux de chlorure selon la methode AOX, is est nécessaire d'extraire les chlorures par un lavage approprié.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 8)
Opérations d'élimination appropriée selon la Directive 2008/98/EC sur les déchets: D 10
Incinération à terre

· Nomenclature européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages souillés doivent être vidés à fond. Après nettoyage adéquat, ils peuvent faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé : de l'eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No UN

· ADR, IMDG, IATA

UN1760

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl (C12 - C16) alkyl dimethyl, chlorides), MARINE POLLUTANT

· IATA

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl (C12 - C16) alkyl dimethyl, chlorides)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

8 (C9) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG



· Class

8 Matières corrosives.

· Label

8

· IATA



· Class

8 Matières corrosives.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 9)

· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur:
	30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:
	500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· IATA	
· Remarques :	Prescriptions d'emballage / max. net par pièce: Avion de passagers: 851 / 1 L; Avion de cargo: 855 / 30 L
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 8, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Indications sur les restrictions de travail :
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
- Règlement en cas d'incident (96/82/EG - Seveso II):
Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.
- Numéro d'autorisation du produit aux Pays-Bas: 14103 N

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 10)

- **Numéro de notification/d'autorisation du produit en Belgique:** NOTIF 537
- **Utilisations autorisées et dose d'emploi du produit biocide en Suisse:**
 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire (PT 3): 0,02 - 200 g/kg.
 - Protection des ouvrages de maçonnerie (PT 10): 0,02 - 200 g/kg.
 - Protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication (PT 11): 0,02 - 200 g/kg.
 - Produits antimoisissures (PT 12): 0,02 - 200 g/kg.
- **Indication en COV:**
- **Directive 1999/13/CE:**
Ce produit ne contient aucune quantité notable de "composés organiques volatils" (COV).
- **Directive 2004/42/CE:**
Le produit ne contribue pas de manière significative à la quantité totale de COV dans les peintures et les vernis.
- **SVOC selon l'Ecolabel de l'UE pour les peintures intérieures et extérieures (2014/312/UE):**
Ce produit ne contient pas de composés organiques semi volatils selon la définition de la décision 2014/312/UE.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur nos connaissances actuelles, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Remarques pour formation.**
Pour plus d'informations concernant l'utilisation du produit se référer à la notice technique.
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification utilise les informations pertinentes disponibles sur le mélange ou sur les substances contenues.
L'évaluation des informations disponibles dans le cadre de la classification se réfère aux formes et états d'agrégation dans lequel le mélange a été mis sur le marché et sera utilisé le plus probablement.
- **Contact pour information technique:** Biocides: mail@thor-france.fr
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - PBT: Persistant, bioaccumulable, Toxic.
 - vPvB: très persistant, très bioaccumulable.
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2015

Numéro de version 14

Révision: 12.02.2015

Nom du produit ACTICIDE BAC 50 M

(suite de la page 11)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

· Les principales références bibliographiques et sources de données:

· Source(s) de donnée(s): Dossier produit biocide

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR